



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU MARDI 30 SEPTEMBRE 2014 A 20H30**

L'an deux mille quatorze,

Le trente septembre à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, Vice-président de la communauté de communes Gally-Mauldre.

Présents : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Susanna SALZEDO, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS, Michel MOREAU, Capucine DESBOIS, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREY, Elisabeth CHAPPEY, Manuelle WAJSBLAT, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Bertrand CHANZY, Jean-Marie CHAZAL.

Procurations :

Florent BORON à Muriel DEGAVRE.

Karine LATOS-MAINA à Gilles STUDNIA.

Secrétaire de séance : Christophe GOETHALS.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 20h30.

A) Approbation du Procès Verbal de la séance du 24 juin 2014.

Le Procès Verbal de la séance du 29 avril 2014 est approuvé à l'unanimité.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON représenté par Muriel DEGAVRE, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Susanna SALZEDO, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS, Karine LATOS-MAINA représentée par Monsieur le Maire, Michel MOREAU, Capucine DESBOIS, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREY, Elisabeth CHAPPEY, Manuelle WAJSBLAT, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Bertrand CHANZY, Jean-Marie CHAZAL.

B) Décisions du Maire, en vertu de la délibération du 29 avril 2014 :

N°23 : Travaux de peinture et de menuiseries extérieures dans les bâtiments communaux de la ville de Saint-Nom-la-Bretèche réalisés par la société LACOUR ENTREPRISE SAS pour un montant de 14 994,60 € H.T. soit 17 993,52 € T.T.C pour le lot n°1, et par la société MIROITERIE CD pour un montant de 14 646,86 € H.T. soit 17 576,23 T.T.C.

N°24 : Avenant n°1 à la souscription d'une convention de financement revolving de 2 200 000 € auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris ayant pour objet de mettre à jour l'ensemble de la convention afin de l'adapter aux pratiques de marchés et aux nouvelles exigences réglementaires.

N°25 : Fixation des tarifs de droits de voirie à l'occasion de l'organisation du vide-grenier municipal du 14 septembre 2014.

N°26 : Modification des produits encaissés par la régie de recettes regroupant le restaurant scolaire, les études du soir et la garderie périscolaire.

N°27 : Convention du raccordement électrique du complexe sportif (Rue Charles de Gaulle) avec ERDF pour une installation de consommation basse tension pour un montant de 21 044,51 € T.T.C.

N°28 : Marché d'assistance et de maintenance informatique de la ville avec la société EXA INFORMATIQUE.

N°29 : Avenant n°1 au contrat d'entretien des installations téléphoniques de la Mairie et du Centre Culturel.

N°30 : Convention présentée par l'association « Croix Rouge » pour la mise en place d'un dispositif de secours pendant la durée du vide-grenier, dimanche 14 septembre 2014.

N°31 : Réalisation d'un emprunt de 800 000 € entre la commune de Saint-Nom-la-Bretèche et la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Île-de-France pour financer une partie des travaux de construction du complexe sportif.

C) Information au Conseil Municipal :

Présentation de la mission d'audit relative aux finances par la société CALIA Conseil.

D) Notes de Synthèses :

Entendu les exposés des rapporteurs et après en avoir délibéré,

N° 2014-09/59 : Procédure de reprise de concessions funéraires

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE le lancement de la procédure de reprises administratives de concessions réputées en état d'abandon. Cette procédure se déroulera sur 3 ans à compter de la date de l'établissement du premier constat d'abandon.

Vote à l'unanimité.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON représenté par Muriel DEGAVRE, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Susanna SALZEDO, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS, Karine LATOS-MAINA représentée par Monsieur le Maire, Michel MOREAU, Capucine DESBOIS, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREY, Élisabeth CHAPPEY, Manuelle WAJSBLAT, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Bertrand CHANZY, Jean-Marie CHAZAL.

**N° 2014-09/60 : Modification de la Prime de Fonction et de Résultats (P.F.R.) :
intégration du grade d'Attaché Principal**

RAPPORTEUR : Karel KURZWEIL

LE CONSEIL MUNICIPAL ABROGE la délibération n° 2013-12/87 abrogeant la délibération n° 2011-12/90 et modifiant le coefficient maximum d'attribution de la part liée aux fonctions,

DÉCIDE de modifier, selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'État, la prime de fonctions et de résultats aux agents relevant des grades suivants :

Grades	P.F.R. – part liée aux fonctions				P.F.R. – part liée aux résultats				Plafonds (part fonction + part résultats)
	Montant annuel de référence	Coef. mini	Coef. maxi	Montant individuel maxi.	Montant annuel de référence	Coef. mini.	Coef. maxi.	Montant individuel maxi.	
Attaché principal	2500	1	6	15000	1800	0	6	10800	25800
Attaché territorial	1750	1	6	10500	1600	0	6	9600	20100

Montant individuel maximum = montant annuel de référence x coefficient maximum

Etant entendu que la prime de fonctions et de résultats, créée par le décret n°2008-1533 du 22 décembre 2008 se compose de deux parts cumulables entre elles :

- une part tenant compte des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées aux fonctions exercées,
- une part tenant compte des résultats de la procédure d'évaluation individuelle prévue par la réglementation en vigueur et à la manière de servir.

PRÉCISE que la P.F.R. sera octroyée aux agents non titulaires de droit public sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires stagiaires et titulaires des grades de référence.

PRÉCISE que les critères pris en compte pour déterminer le niveau des fonctions et pour apprécier les résultats obtenus par les agents seront les suivants :

➤ La part liée aux fonctions

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, il a été décidé de retenir pour chaque grade et par poste les coefficients maximum suivants :

Grades	Postes	Coefficient maximum
Attaché et Attaché Principal	Directeur Général des Services	6
	Responsable/Chef de service	5

Sachant que ces derniers seront modulés en tenant compte :

- des responsabilités effectives (encadrement, responsabilité juridique et financière),
- du niveau d'expertise (niveau initial d'études et expérience/ancienneté dans le poste exercé)
- des sujétions spéciales liées aux fonctions exercées (contraintes horaires spécifiques et de disponibilité en dehors des temps de travail).

Si l'un des agents occupant l'un des postes susvisés devait être logé par nécessité absolue de service, le coefficient maximum ne pourra pas dépasser le coefficient 3.

➤ La part liée aux résultats

Cette part tiendra compte de la manière de servir au travers des éléments suivants appréciés dans le cadre de la procédure d'évaluation individuelle. Il a été décidé de retenir pour chaque grade et par poste les coefficients maximum suivants :

Grades	Postes	Coefficient maximum
Attaché et Attaché Principal	Directeur Général des Services	6
	Responsable/Chef de service	5

sachant que ces derniers seront modulés en tenant compte de :

- l'efficacité dans l'emploi et de la réalisation des objectifs,
- les compétences professionnelles et techniques (respect des délais, rigueur, autonomie, qualités rédactionnelles, expression orale...)
- les qualités relationnelles (tant avec sa hiérarchie, les collègues et agents qu'avec les administrés) et la capacité à travailler en transversalité
- la capacité à exercer des fonctions d'un niveau supérieur (capacités managériales avérées, sérieux, implication, comportement général...).

PRÉCISE que les modalités de maintien ou de suppression de la P.F.R. seront les suivantes :

Conformément au décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés :

En cas de congé de maladie ordinaire lié à une hospitalisation y compris accident de service et de trajet : la prime de fonctions et de résultats suivra le sort du traitement.

Pendant les congés annuels et les congés pour maternité, paternité ou adoption : la prime sera maintenue intégralement.

En cas de congé de longue maladie, longue durée et grave maladie : la prime de fonctions et de résultats est suspendue.

Dans les autres cas, la part du régime indemnitaire liée aux résultats ne sera pas versée pour chaque jour d'absence consécutif ou non dès le 7ème jour d'absence constatée sur l'année de référence à raison d'1/30ème par jour.

PRÉCISE que la périodicité de versement de la P.F.R. sera la suivante :

➤ La part liée aux fonctions

Elle sera versée mensuellement.

➤ La part liée aux résultats

Elle sera versée mensuellement. Toutefois, tout ou partie de la part liée aux résultats pourra être attribuée au titre d'une année sous la forme d'un versement exceptionnel, pouvant intervenir une à deux fois par an et non reconductible automatiquement d'une année sur l'autre.

PRÉCISE que la prime de fonctions et de résultats fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants annuels de référence, les montants plafonds ou les coefficients seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet dès qu'elle sera rendue exécutoire.

L'attribution individuelle décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel.

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget de la Ville.

Vote à 25 voix pour et 4 abstentions.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON représenté par Muriel DEGAVRE, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Susanna SALZEDO, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS, Karine LATOS-MAINA représentée par Monsieur le Maire, Michel MOREAU, Capucine DESBOIS, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREYVY, Élisabeth CHAPPEY, Jean-Marie CHAZAL.

ABSTENTIONS : Manuelle WAJSBLAT, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Bertrand CHANZY.

N° 2014-09/61 : Modification du tableau des effectifs Création de :

- 11 emplois d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet
- 2 emplois d'Animateur à temps non complet

RAPPORTEUR : Karel KURZWEIL

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE la création :

- d'un emploi d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe permanent à temps non complet à raison de 28 h par semaine pendant le temps scolaire (soit 22,35/35^e en temps de travail annualisé).
- d'un emploi d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe permanent à temps non complet à raison de 26 h par semaine pendant le temps scolaire (soit 20,75/35^e en temps de travail annualisé).
- d'un emploi d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe permanent à temps non complet à raison de 25 h par semaine pendant le temps scolaire (soit 19,95/35^e en temps de travail annualisé).
- d'un emploi d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe permanent à temps non complet à raison de 23 h par semaine pendant le temps scolaire (soit 18,36/35^e en temps de travail annualisé).
- de quatre emplois d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe permanent à temps non complet à raison de 22 h par semaine pendant le temps scolaire (soit 17,56/35^e en temps de travail annualisé).
- de deux emplois d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe permanent à temps non complet à raison de 20 h par semaine pendant le temps scolaire (soit 15,96/35^e en temps de travail annualisé).
- d'un emploi d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe permanent à temps non complet à raison de 15 h par semaine pendant le temps scolaire (soit 11,97/35^e en temps de travail annualisé).
- de deux emplois d'Animateur permanent à temps non complet à raison de 7h par semaine pendant le temps scolaire.

DIT que les postes peuvent être occupés par des agents contractuels conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 en cas de carence de candidatures de fonctionnaires.

Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du rendu exécutoire de la présente délibération :

Filière : Animation

Cadre d'emplois : Adjoints d'animation

Grade : Adjoint d'animation de 2^{ème} classe :
- Ancien effectif = 8
 dont 7 à temps non complet
- Nouvel effectif = 19
 dont 18 à temps non complet

Cadre d'emplois : Animateur

Grade : Animateur territorial : - Ancien effectif = 1 à temps non complet
- Nouvel effectif = 3 à temps non complet

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents qui seront nommés dans l'emploi sont inscrits au budget, chapitre 012, exercice 2014.

Vote à 25 voix pour et 4 abstentions.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON représenté par Muriel DEGAVRE, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Susanna SALZEDO, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS, Karine LATOS-MAINA représentée par Monsieur le Maire, Michel MOREAU, Capucine DESBOIS, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREVVY, Élisabeth CHAPPEY, Jean-Marie CHAZAL.

ABSTENTIONS : Manuelle WAJSBLAT, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Bertrand CHANZY.

N° 2014-09/62 : Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL SOUTIENT les demandes de l'Association des Maires de France :

- Réexamen du plan de réduction des dotations de l'État,
- Arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- Réunion d'urgence d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationale et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

DEMANDE la suppression du FPIC, ou au minimum suspension de sa progression et début de réflexion concertée avec les représentants des élus locaux sur la refonte de la péréquation financière verticale et horizontale.

Vote à l'unanimité.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON représenté par Muriel DEGAVRE, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Susanna SALZEDO, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS, Karine LATOS-MAINA représentée par Monsieur le Maire, Michel MOREAU, Capucine DESBOIS, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREVVY, Élisabeth CHAPPEY, Manuelle WAJSBLAT, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Bertrand CHANZY, Jean-Marie CHAZAL.

N° 2014-09/63 : Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité

RAPPORTEUR : Axel FAIVRE

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE que le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité est fixé à 8,50.

CHARGE le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Vote à 25 voix pour et 4 voix contre.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON représenté par Muriel DEGAVRE, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Susanna SALZEDO, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS, Karine LATOS-MAINA représentée par Monsieur le Maire, Michel MOREAU, Capucine DESBOIS, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREY, Élisabeth CHAPPEY, Jean-Marie CHAZAL.

ONT VOTÉ CONTRE : Manuelle WAJSBLAT, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Bertrand CHANZY.

N° 2014-09/64 : Subvention d'équipement au Conservatoire de Musique et de Danse

RAPPORTEUR : Axel FAIVRE

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE d'allouer au Conservatoire de Musique et de Danse de Saint-Nom-la-Bretèche, une subvention d'équipement d'un montant de 5 000 € destinée à l'acquisition d'instruments de musique nécessaires à l'animation de séances d'initiation à différents instruments de musique pour les enfants de l'école élémentaire Pasteur ;

DIT que les crédits sont ouverts au budget 2014, sur l'opération 501 de la section d'investissement.

Vote à 25 voix pour et 4 abstentions.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON représenté par Muriel DEGAVRE, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Susanna SALZEDO, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS, Karine LATOS-MAINA représentée par Monsieur le Maire, Michel MOREAU, Capucine DESBOIS, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREY, Élisabeth CHAPPEY, Jean-Marie CHAZAL.

ABSTENTIONS : Manuelle WAJSBLAT, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Bertrand CHANZY.

N° 2014-09/65 : Tarification 2014/2015 de « l'Espace Jeunes »

RAPPORTEUR : Thomas BATIGNE

LE CONSEIL MUNICIPAL FIXE le montant de l'adhésion pour l'année scolaire 2014/2015 à 25€.

Vote à 25 voix pour et 4 abstentions.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON représenté par Muriel DEGAVRE, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Susanna SALZEDO, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS, Karine LATOS-MAINA représentée par Monsieur le Maire, Michel MOREAU, Capucine DESBOIS, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREY, Élisabeth CHAPPEY, Jean-Marie CHAZAL.

ABSTENTIONS : Manuelle WAJSBLAT, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Bertrand CHANZY.

N° 2014-09/66 : Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel coordonné par le syndicat d'énergie des Yvelines

RAPPORTEUR : Gérard PARFAIT

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE d'adhérer au groupement de commandes d'achat de gaz naturel du Syndicat d'Énergie des Yvelines.

APPROUVE l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel coordonné par le Syndicat d'Énergie des Yvelines.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

APPROUVE la participation financière (calculée suivant la formule définie dans l'acte constitutif susvisé) aux frais de fonctionnement du groupement de commandes et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant.

DONNE MANDAT au Président du Syndicat d'Énergie des Yvelines pour signer et notifier les marchés ou accords-cadres dont la commune de Saint-Nom-la Bretèche sera partie prenante.

DÉCIDE de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenues, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de Saint Nom la Bretèche est partie prenante, et régler les sommes dues au titre des marchés.

Vote à l'unanimité.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON représenté par Muriel DEGAVRE, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Susanna SALZEDO, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS, Karine LATOS-MAINA représentée par Monsieur le Maire, Michel MOREAU, Capucine DESBOIS, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREVVY, Élisabeth CHAPPEY, Manuelle WAJSBLAT, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Bertrand CHANZY, Jean-Marie CHAZAL.

**N° 2014-09/67 : Attribution du lot n°10 peinture Construction du complexe sportif
Autorisation donnée à M. Le Maire pour signer**

RAPPORTEUR : Gérard PARFAIT

LE CONSEIL MUNICIPAL ATTRIBUE le lot 10 : Peinture à FLIPO Entreprise pour un montant de 45 755,40 € HT (en retenant la solution de base et les options 1 et 2).

Solution de base : 41 000,00 € HT

Option n°1 : 5 662,80 € HT (revêtement protecteur anti-graffiti sur la matrice extérieure)

Option n°2 : -907,40 € HT (peinture glycérophtalique brillante sur les ouvrages métalliques : portes de stockage)

Soit un total de 3 967 095,37 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché correspondant.

Vote à l'unanimité.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON représenté par Muriel DEGAVRE, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE,

Susanna SALZEDO, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS, Karine LATOS-MAINA représentée par Monsieur le Maire, Michel MOREAU, Capucine DESBOIS, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREVEY, Élisabeth CHAPPEY, Manuelle WAJSBLAT, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Bertrand CHANZY, Jean-Marie CHAZAL.

N° 2014-09/68 : Avenants relatifs à la modification du Cahier des Charges Administratives Particulières Construction du complexe sportif Autorisation donnée à M. le Maire pour signer

RAPPORTEUR : Gérard PARFAIT

LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants :

- lot 1 : Fondations-Gros Œuvre : **MOLINARO SARL** l'avenant n° 2
- lot 2 : Charpentes mixte bois/acier : **HASS WEISROCK** l'avenant n° 2
- lot 3 : Couverture étanchéité : **DBS** l'avenant n° 1
- lot 4 : Bardage isolation par l'extérieur : **CRUARD** l'avenant n° 1
- lot 5 : Menuiseries extérieures aluminium : **AVA** l'avenant n° 2
- lot 6 : Métallerie : **METALLERIE CONCHOISE** l'avenant n° 1
- lot 7 : Menuiseries intérieures doublage - plafonds suspendus : **NORMEN** l'avenant n° 1
- lot 8 : Sols carrelage-faïence : **LEDOUX CARRELAGE** l'avenant n° 1
- lot 9 : Sols sportifs : **ST GROUPE** l'avenant n° 1
- lot 11 : Équipements sportifs et vestiaire s: **NOUANSPOORT** l'avenant n° 1
- lot 12 : Plomberie-chauffage-ventilation : **TONON** l'avenant n° 2
- lot 13 : Électricité courants faibles-courants forts : **SNEP** l'avenant n° 1
- lot 14 : VRD : **EUROVIA** l'avenant n° 1

Concernant la substitution du Cahier des Charges Administratives Particulières de la construction du complexe sportif et à effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON représenté par Muriel DEGAVRE, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Susanna SALZEDO, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS, Karine LATOS-MAINA représentée par Monsieur le Maire, Michel MOREAU, Capucine DESBOIS, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREVEY, Élisabeth CHAPPEY, Manuelle WAJSBLAT, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Bertrand CHANZY, Jean-Marie CHAZAL.

N° 2014-14/69 : Exonération des pénalités marché N° 201307MA01 Création d'une aire de jeux Les Sociétés ECOGOM et COALA

RAPPORTEUR : Gérard PARFAIT

LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE d'exonérer totalement les entrepreneurs ECOGOM ET COALA des pénalités de retard.

Vote à l'unanimité.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON représenté par Muriel DEGAVRE, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Susanna SALZEDO, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS, Karine LATOS-MAINA représentée par Monsieur le Maire, Michel MOREAU, Capucine DESBOIS,

Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREVEY, Élisabeth CHAPPEY, Manuelle WAJSBLAT, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Bertrand CHANZY, Jean-Marie CHAZAL.

N° 2014-09/70 : Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Développement de la Communication (SIDEKOM) - Exercice 2013

RAPPORTEUR : Christophe GOETHALS

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE du rapport d'activité de l'exercice 2013 du Syndicat Intercommunal pour le Développement de la Communication ;

N° 2014-09/71 : Rapport d'activités du Syndicat Mixte d'Études pour la Réouverture de la Grande Ceinture (SMERGC) - Exercice 2013

RAPPORTEUR : Gérard PARFAIT

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE du rapport d'activité de l'exercice 2013 du Syndicat Mixte d'Études pour la Réouverture de la Grande Ceinture ;

N° 2014-09/72 : Rapport d'activités du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Val de Gally Ouest (SIAVGO) - Exercice 2013

RAPPORTEUR : Bertrand CHANZY

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE du rapport d'activité de l'exercice 2013 du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Val de Gally Ouest ;

N° 2014-09/73 : Rapport d'activités du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Région de Feucherolles (SIAEP) - Exercice 2013

RAPPORTEUR : Bertrand CHANZY

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE du rapport d'activité de l'exercice 2013 du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Région de Feucherolles ;

N° 2014-09/74 : Organisation du temps scolaire

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL DEMANDE de revoir le mode d'organisation des concertations avec les enseignants afin qu'elles se déroulent partout en dehors des heures scolaires des enfants. Il est attendu de l'État qu'il assume ses responsabilités au regard du temps scolaire.

DEMANDE de transformer le fonds d'amorçage en un fonds pérenne et de réévaluer son montant au regard du coût de mise en œuvre de la réforme pour les communes, stabilisant ainsi sa participation au financement de la réforme.

Vote à l'unanimité.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON représenté par Muriel DEGAVRE, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Susanna SALZEDO, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS, Karine LATOS-MAINA représentée par Monsieur le Maire, Michel MOREAU, Capucine DESBOIS, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREVEY, Élisabeth CHAPPEY, Manuelle WAJSBLAT, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Bertrand CHANZY, Jean-Marie CHAZAL.

E) Questions diverses

La séance prend fin à 22h30.

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 03 octobre 2014.

Affiché le 04 octobre 2014.

Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,
Vice-président de la communauté de communes Gally-Mauldre,



Gilles STUDNIA

~~Handwritten scribble or signature~~